

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) ECRET N° 203 /PC.SGG.

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

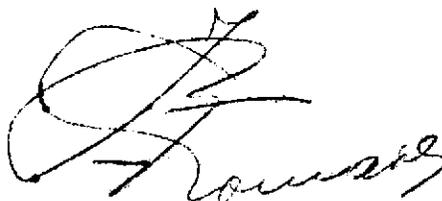
VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

Article 1er.- Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant la durée de l'absence de Monsieur Gabriel LOZES, et du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, pendant la durée de l'absence de Monsieur François APLOGAN, pour compter du 9 Juin 1965.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 9 JUIN 1965



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations:

PR	4
PC	6
SGG	4
MAE	2
MJL	2
MFAEP	2
Ministères	6
JORD	1